



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED-IRSTEA

Avec le SNTRS-CGT exigeons la justice pour nos rémunérations Bilan comparé des primes et des grilles dans la fonction publique

Le discours qui prétend que la recherche publique est un secteur privilégié et préservé de la rigueur passe de moins en moins bien. En témoigne l'ampleur de la précarité dans nos laboratoires qui dépasse largement celle de nombreux autres services publics et la dégradation de nos conditions de travail. Mais il en est de même pour nos rémunérations.

Revaloriser la valeur du point d'indice est la première exigence de la CGT dans la fonction publique. Depuis 2000, le point d'indice a perdu 14% de sa valeur et près de 48% depuis 1983, date de la fin de l'échelle mobile des salaires (indexation du point d'indice sur les prix). Seul le salaire minimum de la fonction publique court après les revalorisations du SMIC, ce qui conduit à augmenter les indices de début de carrière en écrasant les grilles des rémunérations. **Pour le prochain rendez-vous salarial de février 2016, la CGT appelle à la mobilisation : sans mobilisation la hausse du point d'indice restera symbolique. Mais depuis de nombreuses années, les salaires et les primes dans la recherche ont aussi décroché par rapport aux autres ministères. Faisons le point.**

- **Inégalités devant les primes**

Depuis deux ans, en annexe du projet de loi de finances, le gouvernement publie un « rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations » (disponible sur internet). Ce document est riche d'informations. Il met en évidence qu'en dehors de la recherche et de l'éducation nationale, tous les ministères ont compensé en partie l'érosion du point d'indice qui dure depuis des années par une montée en puissance des primes. La différence devient insupportable.

Fonction publique d'Etat hors recherche et éducation nationale	Primes annuelles moyennes	EPST Corps de même niveau	PPRS annuelle de référence EPST
Catégorie C	6546 €	Adjoint technique	2023 €
Personnels administratifs et techniques de catégorie B	9186 €	Technicien	TCN et TCS 2380 € TCE 2668 €
Catégorie petit A		Assistant ingénieur	AI : 2709 €
Attachés d'administration	14430 €	Ingénieur d'études	IE2 et IE1 : 3334 € IEHC : 4045 €
Cadres de catégorie A+ hors direction	29834 €	Ingénieur de recherche	IR2 : 4756 € IR1 : 6268 € IRHC : 6828 €

La différence est tout aussi insupportable pour les chercheurs : 1 100 € par an pour les DR et 901 € pour les CR. Rappelons que le diplôme de recrutement des attachés d'administration est la licence.

Mais l'inégalité existe aussi par rapport aux chercheurs du Ministère de l'Ecologie : à l'IFSTTAR, EPST qui dépend de ce ministère, les chercheurs bénéficient d'une prime de service et de rendement de 3500 € pour tous les chargés et 5000 € pour tous les directeurs de recherche. Ainsi le seul fait de changer de ministère permet de bénéficier d'un quasi treizième mois.

Dans ce contexte, nous refusons la mise en application du nouveau régime de primes, le RIFSEEP, qui casse la relation entre le grade et la rémunération en liant la prime au poste de travail. Ajoutons que sans mobilisation des personnels, le gel du « budget primes » ne permettra pas de sortir de l'injustice qui frappe les personnels de notre ministère.

- **Les retards des grilles**

Mais augmenter les primes ne permet pas de relever le niveau des retraites qui dépend de l'indice terminal. Aussi le SNTRS-CGT revendique à la fois de relever les primes et de les intégrer dans le salaire indiciaire.

C'est l'ensemble de nos grilles, tant pour les IT que pour les chercheurs, qu'il faut redéfinir, tant elles sont devenues obsolètes. Avant d'élaborer avec vous les revendications concrètes, il faut faire le point sur l'évolution des grilles dans la fonction publique d'Etat. Les gouvernements successifs ont uniformisé les grilles des catégories C et B. La différence de traitement de ces personnels passe par les primes comme mentionné ci-dessus. Mais, aucune uniformisation n'a encore été faite pour les catégories A. Nous avons, pour le moment, maintenu le recrutement des Bac+2 dans le corps des Assistants Ingénieurs, dont l'indice terminal de 604 points est très proche de l'indice terminal des IE2 (619).

Pour les autres corps de catégorie A, les fonctionnaires des EPST subissent aussi des injustices. Ainsi les CR finissent leur carrière à l'indice 821, alors que les Maîtres de Conférence peuvent pour nombreux d'entre eux accéder aux échelles lettres A en passant en hors classe.

L'injustice la plus significative concerne les retards par rapport aux attachés d'administration. Ceux-ci, qui sont recrutés au niveau licence, ont une carrière sur 4 grades. Aujourd'hui le premier grade finit à l'indice 658 et le deuxième grade à l'indice 783. Pour mémoire les indices terminaux des corps des EPST sont indiqués sur le tableau ci-dessous.

Corps des EPST				Corps des attachés d'administration	Corps des Attachés en 2019
Diplôme				Diplôme	
Bac +2	Licence	Ingénieur ou docteur	Docteur	Licence	
AI : 604	IE2 : 619	IR2 : 713	CR1 : 821	Attaché : 658	673
	IE1 : 673	IR1 : 821		Attaché principal : 783	806
	IEHC : 783	IRHC : 963		Directeur des services : 796	821
				Attaché hors classe : 963	963

Ainsi, à même niveau de recrutement, les attachés finissent à l'indice 658, nettement au-dessus des IE2. Dans la réforme annoncée par le gouvernement, dès 2019 ils finiront au même niveau de l'indice terminal actuel des IE1, soit 673.

Il faut donc reconstruire les grilles de toutes les catégories dans les EPST. Pour les catégories A, il faut partir de la grille des attachés d'administration. Cette négociation sera ouverte en 2016, mais l'avenir n'est pas écrit. Il faudra une importante mobilisation des personnels de la recherche pour rétablir des salaires à la hauteur de nos exigences. Le SNTRS-CGT fera des propositions pour les corps, des catégories C et B à la catégorie A.

ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel</i> <i>Indépendant</i> <i>Démocratique</i> <i>Unitaire</i>	<h2>J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</h2> NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr	